



PREFET DU GARD

**AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES**  
*Préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire*

**Acquisition du terrain d'emprise nécessaire à la réalisation de l'élargissement d'un chemin d'exploitation**

**COMMUNE DE LIOUC**

Par arrêté préfectoral n° 2017-05-21 en date du du 3 Mai 2017, l'enquête publique susvisée est ouverte en mairie de Liouc, **pendant 39 jours consécutifs, du mardi 23 mai 2017 au vendredi 30 juin 2017 inclus**, en vue de l'acquisition du terrain d'emprise nécessaire à la réalisation de l'élargissement à 8 m d'un chemin d'exploitation, correspondant à 1826 m<sup>2</sup> aux droits des parcelles AB 16, contigues sur les communes de Liouc et Brouzet les Quissac

Le présent avis sera affiché en mairie de Liouc (30260) et consultable sur le site internet départemental de l'État du Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période en mairie de Liouc pour être tenues à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- le mardi de 14 H 00 à 17 H 00 et le vendredi de 09 H 00 à 12 H 00

Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Liouc (30260), siège de l'enquête. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête.

**Monsieur Pierre COCHAUD**, Ingénieur des eaux et forêts, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Nîmes.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Liouc (30260), il recevra personnellement les personnes intéressées :

- **Le mardi 23 mai 2017 de 14h00 à 17h00**
- **Le vendredi 9 juin 2017 de 09h00 à 12h00**
- **Le vendredi 30 juin 2017 de 09h00 à 12h00**

Le commissaire enquêteur rendra son avis sur le projet au Sous-Préfet du Vigan dans le délai d'un mois à compter de la clôture d'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture d'enquête, en mairie et en sous-préfecture du Vigan.

Le Sous-préfet du Vigan, Gilles BERNARD.